

# CARACTÉRISATION DU POTENTIEL DE SENTIERS ÉCOTOURISTIQUES CONNECTÉS AU NOYAU VILLAGEOIS DE SUTTON

Cette analyse des différentes options de sentiers amenées à l'attention des porteurs du projet *"Sutton, prendre soin de notre destination, ensemble"* vise à orienter la prise de décision concernant le choix des tracés à privilégier dans le meilleur intérêt de la communauté.

Elle s'appuie sur les priorités, objectifs et critères exprimés au cours de la démarche de cocréation entreprise dans le cadre de ce projet, ainsi que sur l'expérience et expertise en développement de sentiers récréatifs accumulée depuis plus de quatre décennies par le Parc d'environnement naturel de Sutton.

## MISE EN CONTEXTE

Tel que mentionné dans le rapport d'avancement du mois de mai 2024 joint en annexe 1, le projet initié par la Corporation de développement économique de Sutton avait initialement pour grands objectifs de:

- *Cocréer un projet rassembleur qui favorise une grande acceptabilité sociale.*
- *Expérimenter une démarche de cocréation répliquable pour d'autres projets avec des valeurs de développement durable.*
- *Faire émerger une vision partagée du développement de l'offre touristique afin qu'elle soit inclusive et concertée.*

Compte-tenu de ces objectifs, le projet s'est rapidement articulé autour de l'idée de:

***" Cocréer un sentier qui met en valeur , de manière durable, la mobilité douce, la culture, la beauté de nos paysages, notre patrimoine, l'hospitalité et les produits de notre terroir".***

La démarche de co-construction menée dans ce contexte a permis d'établir les priorités partagées par la majorité des résidents, qui sont de favoriser:

- *L'attractivité pour les résidents autant que pour les adeptes de tourisme responsable et lent, gourmand, culturel, rando, vélo et plein-air*
- *L'accessibilité et la connection des lieux*

- *La valorisation des milieux naturels par le biais d'expériences immersives et éducatives.*

Elle a également permis de traduire ces priorités en trois grands thèmes (eau, racines, fait main) et en une quinzaine de critères fonctionnels et écologiques devant gouverner la conception du sentier.

Critères d'accessibilité et de mobilité durable issus de la démarche de cocréation:

- *Favoriser la marche à proximité du village (distance 4-5 km)*
- *Maximiser le potentiel de connexion à d'autres réseaux locaux et régionaux*
- *Prioriser l'accessibilité pour tous (familles, aînés, sportifs, visiteurs, chiens en laisse)*
- *Favoriser la connectivité entre les quartiers*
- *Favoriser des points d'accès avec possibilités de stationnements*
- *Cadrer avec les priorités du comité consultatif en mobilité durable de Sutton*
- *Favoriser l'accès pour les personnes à mobilité réduite (PMR)*
- *Assurer la gratuité*

Critères écologiques issus de la démarche de cocréation

- *Situer hors des zones sensibles et protégées*
- *Mettre en valeur l'eau et donner accès à celle-ci*
- *Situer dans un cadre naturel favorisant une dimension éducative (biodiversité)*
- *Restaurer et mettre en valeur des zones perturbées*
- *Protéger les espèces à statut précaire et écosystèmes uniques*
- *Éviter la fragmentation du territoire et respecter la capacité de support du milieu*

L'exercice de mapping collectif mené dans le même contexte a finalement permis d'identifier le périmètre privilégié pour le développement du projet, qui est inclus dans l'annexe 1.

## TRACÉS CONCERNÉS

Les tracés potentiellement concernés par cette analyse ont été collectés et transmis par le comité de projet. Ils sont issus de deux sources complémentaires:

- Segments de sentiers potentiels favorisant une mobilité douce sur le territoire de la Ville de Sutton, telle qu'établie en 2022-2023, par le premier comité mobilité de la Ville. Ces propositions collectées sur la base de consultations avec divers groupes et citoyens de Sutton ont été synthétisées par Frédéric Chouinard, inspecteur environnement de la Ville (voir carte et liste en annexe 2).
- Projets de sentiers pédestres, cyclables ou multifonctionnels présentés au comité de projet par GSVS, Plein air Sutton, PENS, Daniel Martin, Denis Boulanger et PENS. (voir liste et références en annexe 3)

## MÉTHODOLOGIE

Compte tenu des délais et du budget impartis à cet exercice, il aurait été impossible d'analyser en détail la quarantaine de segments de sentiers potentiellement concernés.

En conséquence, un premier tamisage a été effectué en éliminant les propositions débordant du périmètre privilégié pour le développement du projet.

L'exercice entrepris par l'inspecteur en environnement de la Ville de Sutton pour regrouper divers segments au sein de corridors de mobilité a ensuite été complété pour organiser les petits segments en ensembles cohérents et potentiellement fonctionnels.

Un second tamisage a alors été effectué sur la base des priorités énoncées dans le rapport d'avancement du mois de mai, afin d'éliminer les segments de sentiers dont le potentiel d'attractivité touristique semblait proche de zéro compte-tenu de leur absence de connexion avec des attraits ou des parcours écotouristiques identifiés lors de l'exercice de mapping collectif.

Une grille de dix critères de localisation a ensuite été établie à partir des priorités, objectifs et considérations établis par le biais de la démarche de coconstruction. Suite à son approbation par le comité de projet, c'est à partir de cette grille que les options potentielles retenues ont été évaluées. La pondération des différents critères a cependant été laissée à la discrétion du comité de projet, auquel revient le choix final des options à privilégier.

Une visite terrain aurait évidemment dû être effectuée avant de compléter ce travail. Elle n'a cependant pu être réalisée que dans le cas des projets situés sur des terrains publics, faute d'autorisations préalables. Plusieurs critères d'analyse devraient donc absolument être validés et éventuellement corrigés suite aux visites restant à faire, qui demeurent indispensables à toute évaluation de projet de sentier.

## OPTIONS DE TRACÉS EXCLUES DE L'ANALYSE

### Projet de piste multifonctionnelle Sutton-Lac Brome

Indépendamment de son grand intérêt potentiel sur le plan touristique et sur celui de la mobilité active, le projet présenté par Daniel Martin déborde largement du périmètre à l'étude. De plus, les informations fournies lors de sa présentation ne permettent pas d'analyser la pertinence du tracé potentiel, qui reste à préciser. En dépit de ses limites, il est important de signaler que ce projet correspond étroitement aux objectifs initiaux de la CDES, ainsi qu'aux priorités et critères écologiques et fonctionnels établis dans le cadre de la démarche de coconstruction. De plus, la section située à l'intérieur du périmètre à l'étude pourrait éventuellement être relocalisée et jumelée à d'autres propositions (projet du groupe Sentier Village Sutton, notamment).

### Projet de sentier montagne-village

Indépendamment de son intérêt potentiel sur le plan touristique, le projet présenté par Plein air Sutton déborde largement du périmètre à l'étude. De plus, les informations fournies dans la présentation ne permettent pas d'analyser la pertinence du tracé potentiel, qui reste à préciser. Finalement, l'intérêt sur le plan de la mobilité active reste à démontrer.

### Segments issus de la carte des corridors et interconnexions potentielles

Indépendamment de leur intérêt potentiel sur le plan de la mobilité active et/ou communautaire plusieurs segments semblaient impossible à connecter au sein de parcours cohérents et susceptibles de présenter un réel attrait sur le plan écotouristique. Il sont identifiés ci-dessous par le chiffre qui leur a été attribué sur la carte jointe à l'annexe 2.

7. Corridor École d'Arts-Pipeline. Absent de la carte, présent sur la liste. Impossible à localiser
8. Jonction avec le trajet 7. Part de la voie ferrée en direction des rues Schweitzer et Mountain. Potentiel de connexion avec le pipeline, qui constituerait un projet en soi, mais dont la mise en valeur ne répond pas aux critères du projet actuel
9. Corridor Belvédère-pipeline. La mise en valeur du pipeline à des fins récréotouristiques, constituerait un projet en soi, qui malgré son grand intérêt potentiel ne répond pas aux critères du projet actuel.
10. École d'arts - rue Grenier. Même constat que pour 7,8,9.
16. Corridor domaine Mont-Louis à chemin Larrivée via Vieux-Verger. Malgré son grand intérêt sur le plan de la mobilité active, ne s'inscrit pas dans un parcours répondant aux critères du projet. Noter que le cimetière est déjà directement accessible depuis la rue Larrivée (18), et qu'une très intéressante mini-boucle serait réalisable en aménageant ce tronçon.

17. Interconnexion entre Domaine Mont-Louis et cimetière. Absent de la carte, présent sur la liste. Malgré son grand intérêt sur le plan de la mobilité active, ne semble pas pouvoir s'inscrire dans un parcours répondant aux critères du projet actuel.
18. Corridor entre (la rue Maple - NDLR) le cimetière et la rue Larrivée. Voir 16. Sentier informel déjà utilisé. Droit de passage officiel à valider, étant donné qu'il donne accès à un espace d'usage public mais de propriété privée (le cimetière).
- 18 bis. Un autre sentier informel court le long de la rivière, entre Maple et Larrivée. Il est plus intéressant que le corridor 18 sur le plan de la mobilité active mais moins intéressant sur le plan patrimonial ou touristique.
19. Corridor domaine Mont-Louis par chemin des Pinsons (chemin de chevaux). Passage potentiellement intéressant sur le plan visuel et récréatif qui ne semble pas pouvoir s'inscrire dans un parcours répondant aux critères du projet actuel. Sous réserve de la conclusion de plusieurs droits de passage, pourrait donner accès au réseau de sentiers tarifés de Plein Air Sutton.
20. Corridor ch. Schweizer et domaine mont Louis. Ce passage ne semble pas pouvoir s'inscrire dans un parcours répondant aux critères du projet actuel. Une erreur serait par ailleurs à corriger sur la carte des connexions potentielles, puisque le réseau de Plein air Sutton est absent du lot attenant à la rue du Havre (qui semble plutôt correspondre à un accès véhiculaire privé).
21. Corridor long, fin de Billings à Plein air Sutton. Mêmes considérations que 20. De plus, le lot traversé est sous conservation, ce qui implique un niveau de complexité additionnel dans l'optique de négociations de droits de passage.
22. Interconnexion entre Poissant et Maple. Ne semble pas répondre aux critères du projet actuel.
23. Interconnexion rue Sweet à Montembault. Ne semble pas répondre aux critères du projet actuel.. Affecterait par ailleurs la propriété déjà occupée par le sentier Village-montagne, dont les droits de passage actuels ( qui ont pris 30 ans de discussion) découlent d'une entente avec la Ville stipulant spécifiquement la non-extension de la rue Montembault comme condition du droit de passage.
24. Interconnexion chemin Élie à Montembault. Ce passage ne semble pas pouvoir répondre aux critères du projet actuel.
25. Interconnexion chemin des Montagnais à Montembault. Ne semble pas répondre aux critères du projet actuel.
27. Interconnexion sentier Village-Montagne à ch. Sweet. Ce passage n'aurait d'intérêt que dans la perspective d'une interconnexion entre le chemin Élie et la 215 (voir projet marais Boyce).
29. Corridor Seymour/Domaine Mont-Louis. Malgré son intérêt sur le plan de la mobilité active, ne semble pas pouvoir s'inscrire dans un parcours répondant aux critères du projet actuel.

## TRACÉS ANALYSÉS

Les tracés analysés comprennent les projets de divers promoteurs et des combinaisons de segments de sentiers issus du travail du comité mobilité.

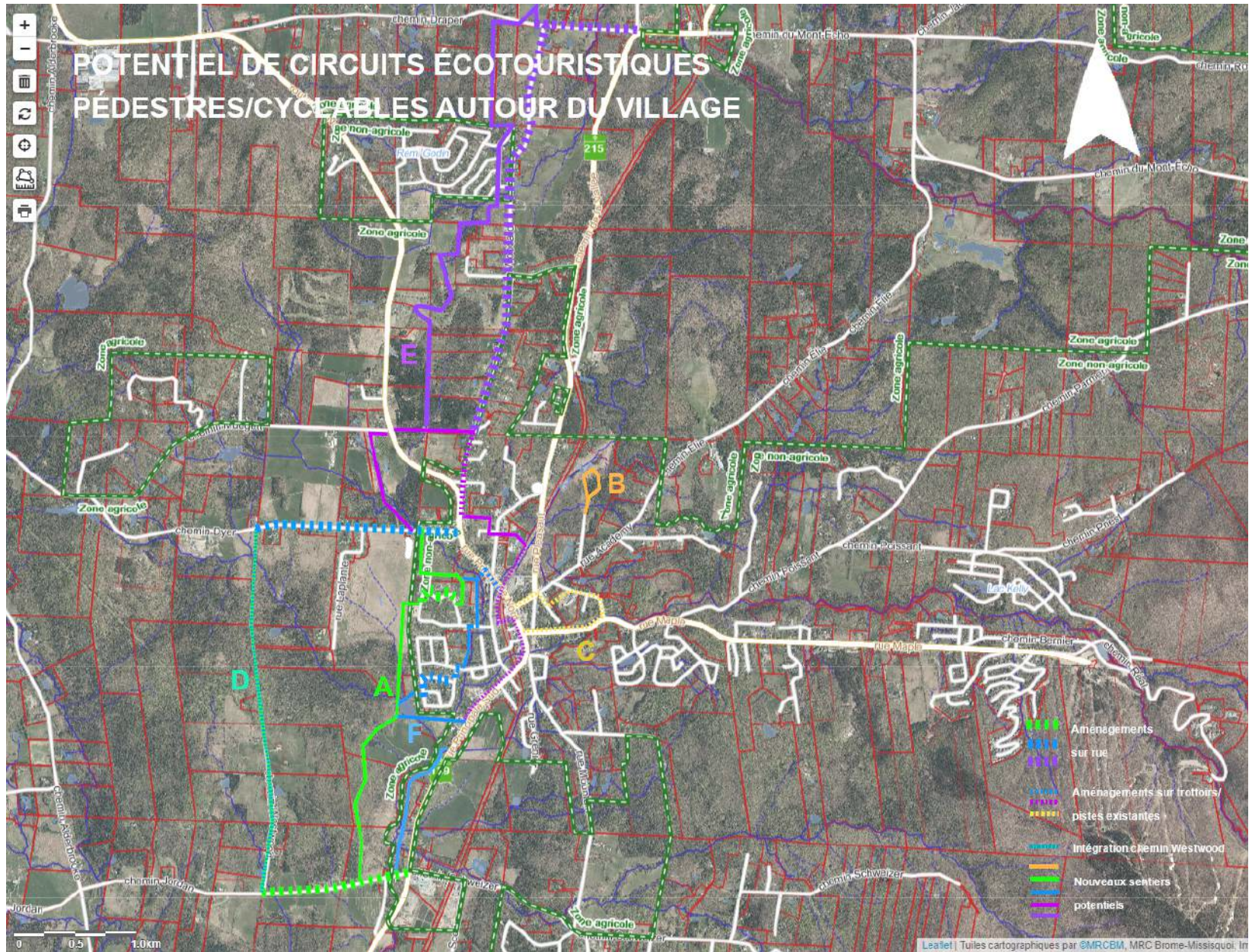
Des segments de rues et de trottoirs et une possibilité de sentiers additionnels ont été ajoutés à la carte des options potentielles par l'auteur du rapport dans le but de consolider les parcours à l'étude. Ces segments n'ont cependant pas fait l'objet de cette évaluation, puisqu'il s'agit plutôt de compléments aux propositions émanant de la communauté..

Les six propositions analysées sont présentées dans les pages suivantes par ordre d'intérêt croissant, en fonction des informations disponibles, qui demeurent lacunaires. Il est important de considérer que compte-tenu de l'absence de plusieurs éléments d'information essentielles, les notes attribuées à des fins de hiérarchisation ne sont qu'indicatives et devraient être révisées à la lumière des nouvelles informations obtenues. Parmi les informations manquantes et susceptibles d'influencer fortement le choix du tracé à retenir, on peut noter:

- La réalité du terrain
- La position de la CPTAQ quant à l'utilisation récréative de terrains agricoles
- La localisation précise de l'espace de liberté de la rivière (et la marge de manœuvre disponible pour l'implantation d'un sentier riverain)
- Le degré d'ouverture des propriétaires privés potentiellement concernés

Ces éléments constituent des paramètres essentiels au niveau de la faisabilité du projet, dans le respect des valeurs énoncées par la communauté, telle que la protection des milieux sensibles et de la propriété privée et la durabilité des aménagements.

Finalement, dans une perspective de faisabilité à court terme, il est important de considérer la possibilité de combiner les sections les plus intéressantes des différentes propositions.



## A - CORRIDOR JORDAN/DYER VIA ZONE AGRICOLE



Sentier potentiellement multifonctionnel et d'accès universel situé entre les chemins Jordan et Dyer et passant par les quartiers du domaine Gagné et du Cœur du village, essentiellement situé pour le reste en zone agricole. Composante de boucles potentielles si combiné avec Westwood ou avec le tracé situé dans le même corridor, le long de la rivière

**Points forts:** respect des milieux naturels sensibles, réutilisation de chemins existants, ajout aux activités de plein air (vélo/rando)

**Points faibles:** peu d'accès à l'eau, faible intérêt patrimonial, faible contribution au réseau de mobilité active, faisabilité à court terme douteuse (tenure majoritairement privée et zonage CPTAQ).

<b>JORDAN-DYER VIA ZONE AGRICOLE</b>			COMMENTAIRES
<b>1- Respect des milieux sensibles</b>		<b>4,33</b>	
	Évite bande riveraine, milieu humide, forte pente, habitat critique		5 Suivant infos disponibles et compte-tenu de la localisation, aucun milieu sensible.
	Ne contribue pas à fragmenter ou perturber des milieux naturels		5 Suivant infos disponibles et compte-tenu de la localisation, milieux humanisés seulement
	Potentiel de restauration/interprétation		3 Renouée du japon (Jordan ou École d'Arts)
<b>2- Accessibilité</b>		<b>3,33</b>	
	Présence/possibilité stationnements		3 sur rue (Jordan), BMR, d'Arts et de rêves, Église Saint-André (ententes avec propriétaires privés requises)
	Proximité de sanitaires et points d'eau		2 Possibilité d'ententes avec certains propriétaires privés
	Accès universel		5 Si aménagé en conséquences - terrain semble propice (à valider)
<b>3- Accès à l'eau</b>		<b>2,67</b>	
	Accès visuels (points de vue, lignes de vue)		3 Étang Larivière, ruisseau en zone agricole, rivière Arts et de rêves
	Accès physique		3 Possible si ententes avec propriétaires privés (mais risques étang Larivière)
	Potentiel d'éducation/interprétation		2 Suivant infos disponibles, rien de particulier aux traverses de rivières (renouée D'arts et de rêves?)
<b>4- Mise en valeur du patrimoine local (naturel/culturel/agricole)</b>		<b>2,33</b>	
	Richesse patrimoniale		3 Patrimoine agricole et religieux (privé): prés et érablière des Larivière et villa Châteauneuf, et église Saint-André (cimetière?)
	Potentiels de protection/restauration		1 Peu identifiables à cette étape (érablière villa Châteauneuf?)
	Potentiel d'éducation/interprétation		3 Patrimoine agricole et religieux: voir 4.1 (rôle agriculture dans paysage, église, cimetière)
<b>5- Mise en valeur des attraits paysagers de Sutton</b>		<b>3,50</b>	
	Vues panoramiques et rapprochées d'intérêt		4 Belles vues panoramiques dans prés et friches et d'Arts et de rêves
	Lieux de repos et contemplation, aires de pique nique		3 Existants- D'Arts et de rêves, potentiel d'aménagement le long du parcours si ententes avec privés

<b>6- Présence de couvert végétal</b>	<b>3,00</b>		
Proportion du parcours actuellement couvert		3	Suivant informations disponibles, entre 25 et 50% (friche dominante)
Potentiel d'éducation/interprétation/restauration		3	Érablière villa Châteauneuf, friches
<b>7- Utilisation de parcours existants (pédestres et/ou cyclables)</b>	<b>4,00</b>		
Sentier existant facilement adaptable		4	A valider, sentier existant en zone verte, sur environ 50% parcours.
Tracé sécuritaire		4	Sur la majorité du parcours (enjeu étang Larivière)
<b>8- Contribution au réseau de mobilité active existant (vélo, piéton)</b>	<b>2,33</b>		
Connexion entre quartiers et commerces/institutions		2	Connexion domaine Gagné- Coeur du village
Connexion à d'autres réseaux		2	Potentiel connexion avec projet GSVS
Possibilité de lieux de rassemblement		3	D'arts et de rêves (projet agora)
<b>9- Contribution à la trame écotouristique</b>	<b>3,33</b>		
Connexion avec/entre attraits touristiques		1	D'arts et de rêves
Potentiels récréatifs et plein-air		5	Suivant aménagement, intéressant potentiel vélo/rando additionnel
Potentiel de circuit en boucle		4	Si interventions sur Jordan et Dyer, boucle avec Westwood. Autre boucle possible si aménagement Jordan-Dyer bleu. Boucle partielle si aménagement secteur Larose.
<b>10- Faisable à court terme</b>	<b>2,50</b>		
Simplicité/complexité des aménagements de base requis		4	Simple suivant infos disponibles (à valider)
Tenure (propriété publique ou pas)		2	Tenure privée sur la totalité du parcours, plusieurs propriétaires
Zonage (blanc ou pas)		1	Zonage vert sur la majorité du parcours
Simplicité/complexité de gestion potentielle		3	Enjeux assurances étang Larivière
<b>NOTE GLOBALE SUR 5</b>	<b>2,70</b>		

## B - MARAIS BOYCE



Courte boucle de sentier pédestre d'accès universel située au bout du chemin du Puit, donnant accès à la portion ouverte du marais Boyce.

Le projet initial imaginé par le Parc d'environnement naturel de Sutton comprenait un accès à partir du chemin Élie et un autre sur la 215 (à côté du point d'eau connu comme "la source"). Suite à l'inventaire ornithologique et à la décision de la Ville d'implanter un parc à chien dans la prairie ou aurait abouti la branche provenant du chemin Élie (via un terrain privé), le projet a été réduit à la boucle menant du puit de la Ville à un point de vue situé en bordure du marais ouvert, en passant par la pinède et le bord du marais ouvert.

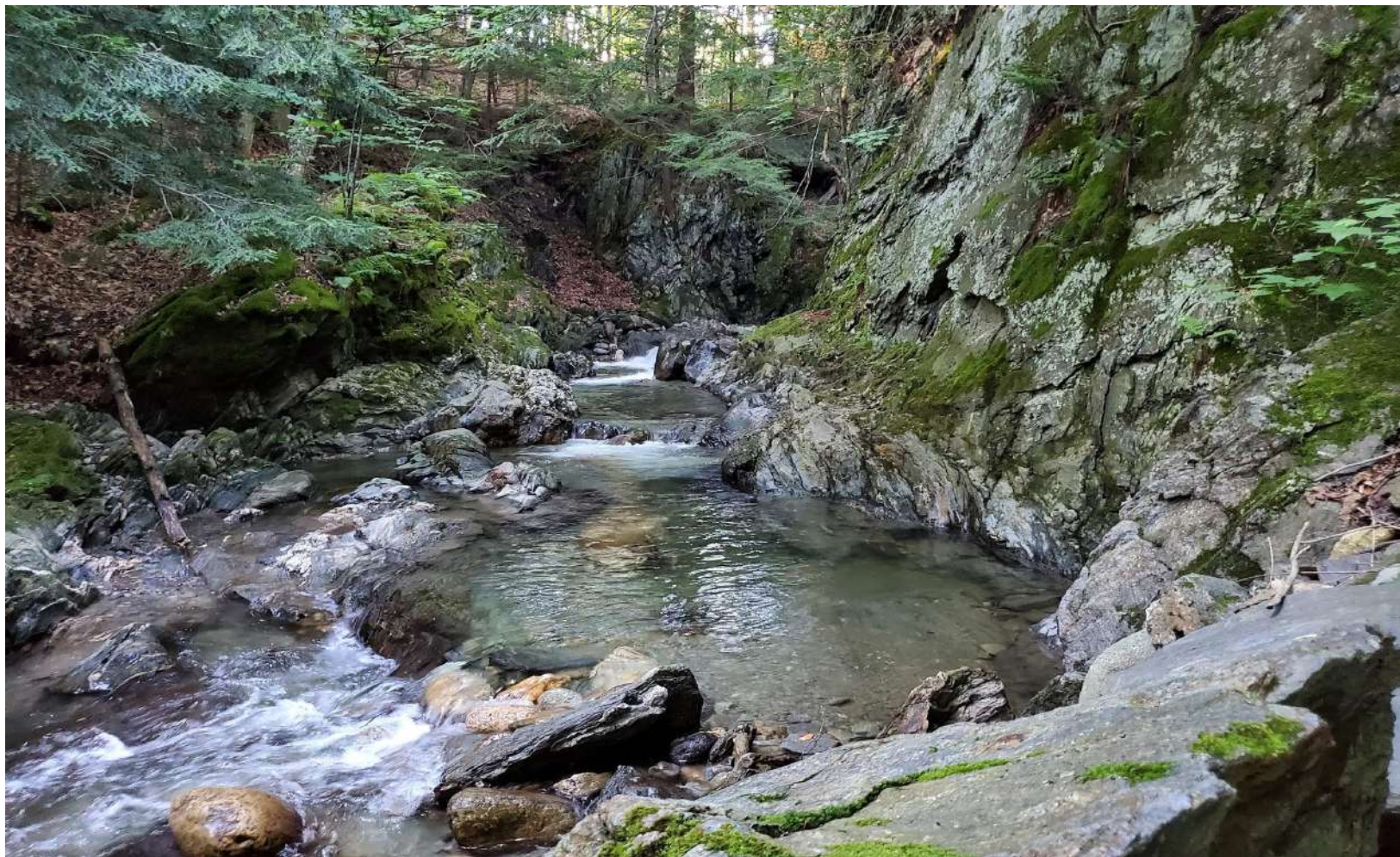
**Points forts:** propriété municipale à 100%, facilement accessible, axé sur l'eau, faisable à court terme, grands potentiels de restauration et interprétation

**Points faibles:** milieu sensible, projet ponctuel (non réseauté), trajet très court, faible contribution en matière de plein air

<b>MARAIS BOYCE</b>			COMMENTAIRES
<b>1- Respect des milieux sensibles</b>		<b>3,67</b>	
	Évite bande riveraine, milieu humide, forte pente, habitat critique		3 Le tracé retenu par le promoteur évite les milieux les plus sensibles
	Ne contribue pas à fragmenter ou perturber des milieux naturels		3 Le tracé retenu par le promoteur minimise les perturbations (mais interactions canines à prévoir)
	Potentiel de restauration/interprétation		5 Potentiel restauration prairie humide et marais (réintroduction castor) Potentiel interprétation marais, zone de recharge nappe phréatique, approvisionnement en eau
<b>2- Accessibilité</b>		<b>4,00</b>	
	Présence/possibilité stationnements		4 Existant (quelques places), plus potentiel sur rue, mais pourrait être réduit par utilisateurs parc à chiens
	Proximité de sanitaires et points d'eau		3 Seraient à installer (assez facile, Ville propriétaire et accès direct au puit). Potentiel interprétation additionnel si toilette à compost.
	Accès universel		5 Le tracé retenu par le promoteur permet un accès universel
<b>3- Accès à l'eau</b>		<b>4,00</b>	
	Accès visuels (points de vue, lignes de vue)		4 A la traversée du ruisseau et au coeur du marais seulement.
	Accès physique		3 Eau rare depuis disparition du castor et démantèlement barrages. Pourrait réapparaître. N'est pas un milieu propice à contacts physiques avec l'eau - sauf ruisseau proche du puit
	Potentiel d'éducation/interprétation		5 Potentiel restauration prairie humide, habitat castor; interprétation marais, zone de recharge nappe phréatique, approvisionnement en eau
<b>4- Mise en valeur du patrimoine local (naturel/culturel/agricole)</b>		<b>4,67</b>	
	Richesse patrimoniale		4 L'eau comme patrimoine naturel essentiel à la vie, et le marais pour sa biodiversité
	Potentiels de protection/restauration		5 Potentiel restauration patrimoine naturel (voir eau); et contrôle renouée (chemin d'accès)
	Potentiel d'éducation/interprétation		5 Potentiel interprétation/éducation marais, zone de recharge nappe phréatique, approvisionnement en eau.
<b>5- Mise en valeur des attraits paysagers de Sutton</b>		<b>3,50</b>	

	Vues panoramiques et rapprochées d'intérêt		3	Point de vue magnifique au marais ; belle pinède
	Lieux de repos et contemplation, aires de pique nique		4	Facile à intégrer
<b>6- Présence de couvert végétal</b>		<b>3,50</b>		
	Proportion du parcours actuellement couvert		4	Le tracé retenu par le promoteur comporte plus de 50% de boisé (pinède)
	Potentiel d'éducation/interprétation/restauration		3	Pinède (rare à sutton, importance des pins, maladie les affectant) et portion marais arbustif
<b>7- Utilisation de parcours existants (pédestres et/ou cyclables)</b>		<b>4,50</b>		
	Sentier existant facilement adaptable		4	Sentier informel pinède facile à mettre à niveau, ajouts plus complexes (sentier ponté, mini-passerelle)
	Tracé sécuritaire		5	Aucun risque
<b>8- Contribution au réseau de mobilité active existant (vélo, piéton)</b>		<b>0,00</b>		
	Connexion entre quartiers et commerce/institutions		0	Le tracé retenu ne permet aucune connexion de ce type
	Connexion à d'autres réseaux		0	Le tracé retenu ne permet aucune connexion; inventaire écologique détaillé et évaluation impact parc à chien requis avant de pouvoir envisager lien avec 215 ou Élie.
	Possibilité de lieux de rassemblement		0	Le site ne se prête pas à ce type d'aménagement
<b>9- Contribution à la trame écotouristique</b>		<b>1,33</b>		
	Connexion avec/entre attraits touristiques		0	Le tracé retenu ne permet aucune connexion de ce type
	Potentiels récréatifs et plein-air		2	Le tracé retenu ajoute une possibilité de courte rando pédestre. Des études additionnelles pourraient peut-être permettre un lien avec 215 et chemin Élie, mais changeraient complètement l'évaluation.
	Potentiel de circuit en boucle		2	Quelque soit le tracé retenu, seule une petite boucle est possible vers belvédère potentiel sur marais ouvert
<b>10- Faisable à court terme</b>		<b>4,50</b>		
	Simplicité/complexité des aménagements de base requis		4	Le tracé retenu est relativement simple à aménager
	Tenure (propriété publique ou pas)		5	100% propriété Ville
	Zonage (blanc ou pas)		5	100% blanc
	Simplicité/complexité de gestion potentielle		4	Si bien aménagé et d'accès gratuit, facile à gérer et entretenir (les chiens peuvent être un problème)
<b>NOTE GLOBALE SUR 5</b>		<b>3,00</b>		

## C - PARC GODUE



Courte boucle de sentier pédestre existante, située de part et d'autre des gorges de la rivière Sutton, le long de Maple et via Hilltop sur le terrain de l'école primaire, dont l'aménagement pourrait être complété pour enrichir son potentiel récréotouristique .

Les aménagements existants ont été implantés en 2 phases (rive sud en 85-87 et 2002, rive nord en 2017). Ceux de la rive sud sont en fin de vie, posent plusieurs enjeux de sécurité et mériteraient d'importants travaux de restauration pour demeurer fonctionnels. Tel qu'actuellement présenté par son promoteur, le projet vise cependant à l'ajout de nouvelles infrastructures L'évaluation de cette option a donc tenu compte de la proposition du promoteur, mais aussi des potentiels inhérents au site.

**Points forts:** très facilement accessible, axé sur l'eau, connecté à la rue Principale, à l'école et au sentier village-montagne, grande valeur patrimoniale, grands potentiels de restauration et interprétation, potentiels d'activités récréatives additionnelles.

**Points faibles:** sécurité, projet ponctuel, trajet très court, faisabilité à court terme (complexité d'aménagement et de gestion).

<b>PARC GODUE</b>			COMMENTAIRES
<b>1- Respect des milieux sensibles</b>		<b>3,00</b>	
Évite bande riveraine, milieu humide, forte pente, habitat critique			1 Les principaux aménagements projetés par promoteur auraient lieu dans les pentes abruptes de la gorge. (en bande riveraine)
Ne contribue pas à fragmenter ou perturber des milieux naturels			5 Site humanisé depuis longtemps
Potentiel de restauration/interprétation			3 Potentiel de restauration d'une berge envahie par la renouée du Japon, mais complexe et laborieux compte-tenu du site (et ne fait pas partie du projet présenté). Potentiel d'interprétation des gorges et de la rivière pourrait facilement être bonifié.
<b>2- Accessibilité</b>		<b>4,67</b>	
Présence/possibilité stationnements			5 Au parc Godue, parc des Vétérans, école, rue Principale.
Proximité de sanitaires et points d'eau			5 Points d'eau au parc Godue. Sanitaires potentiels parc des Vétérans et rue Principale (et si réaménagement bâtiments existants)
Accès universel			4 L'ajout des infrastructures projetées ne rendrait pas les berges plus accessibles aux personnes à

			mobilité réduite, mais le reste du site pourrait être d'accès universel grâce à des interventions mineures.
<b>3- Accès à l'eau</b>	<b>3,00</b>		
Accès visuels (points de vue, lignes de vue)		3	Obstrués par la renouée sur 50% du parcours. Les infrastructures projetées amélioreraient l'accès visuel. Les aménagements projetés ajouteraient plusieurs points de vue intéressants sur les gorges et les chutes.
Accès physique		3	Les infrastructures projetées amélioreraient l'accès physique à l'eau.
Potentiel d'éducation/interprétation/restauration		3	Potentiel d'interprétation de la rivière et des gorges améliorable sans avoir à ajouter d'infrastructures majeures dans la gorge. L'éradication de la renouée (pas prévue suivant présentation) amélioreraient l'accès visuel à l'eau de moins en moins évident sur le site.
<b>4- Mise en valeur du patrimoine local (naturel/culturel/agricole)</b>	<b>4,33</b>		
Richesse patrimoniale		5	Très riche patrimoine naturel et culturel
Potentiels de protection/restauration		4	La restauration des belvédères et batiments existants est requise à assez court terme
Potentiel d'éducation/interprétation		4	Les potentiels d'interprétation du site sont majeurs; les nouvelles infrastructures projetées par le promoteur sont plus récréatives..
<b>5- Mise en valeur des attraits paysagers de Sutton</b>	<b>4,00</b>		
Vues panoramiques et rapprochées d'intérêt		4	Vues rapprochées superbes, mais de plus en plus obstruées par la renouée
Lieux de repos et contemplation, aires de pique nique		4	Existants; à bonifier; la mise à niveau des belvédères et de la maison abandonnée pourrait y faire beaucoup.
<b>6- Présence de couvert végétal</b>	<b>3,00</b>		
Proportion du parcours actuellement couvert		3	Site boisé sur 50% du parcours
Potentiel d'éducation/interprétation/restauration		3	Voir commentaires relatifs à la renouée du japon
<b>7- Utilisation de parcours existants (pédestres et/ou cyclables)</b>	<b>2,50</b>		
Sentier existant facilement adaptable		3	Le sentier existe déjà mais les ajouts projetés par le promoteur seraient cependant complexes et coûteux
Tracé sécuritaire		2	Installations actuelles en fin de vie utile, potentiellement dangereuses. Projet ne règle pas ce problème et en ajoute (via ferrata)
<b>8- Contribution au réseau de mobilité active existant</b>	<b>3,00</b>		

<b>(vélo, piéton)</b>			
	Connexion entre quartiers et commerce/institutions	3	Pont faciliterait l'accès à l'école (alternative plus simple via Curley) mais le parc Godue permet déjà un lien sécuritaire
	Connexion à d'autres réseaux	3	Village-Montagne (est déjà connecté par le parc Godue, le pont ou une traverse alternative ajouterait une option)
	Possibilité de lieux de rassemblement	3	Sur berge nord, mais relativement limité
<b>9- Contribution à la trame écotouristique</b>		<b>3,33</b>	
	Connexion avec/entre attraits touristiques	3	Est situé à proximité immédiate de la rue Principale mais le projet n'ajoute pas de nouvelles connexions
	Potentiels récréatifs et plein-air	3	Un meilleur accès à l'eau et la via ferrata projetée ajouterait des options
	Potentiel de circuit en boucle	4	Avec ou sans passerelle (boucle possible par l'école/rue Curley)
<b>10- Faisable à court terme</b>		<b>2,25</b>	<b>0</b>
	Simplicité/complexité des aménagements de base requis	1	Les aménagements projetés par le promoteur sont complexes et coûteux
	Tenure (propriété publique ou pas)	2	La moitié des berges est publique, l'autre partie appartient à ETSB et à un propriétaire privé
	Zonage (blanc ou pas)	5	Zonage blanc, sentiers préexistants
	Simplicité/complexité de gestion potentielle	1	Le projet prévu par le promoteur serait complexe à gérer à cause des risques, mais d'autres types d'aménagements pourrait permettre une mise en valeur assez simple par la Ville.
<b>NOTE GLOBALE SUR 5</b>		<b>3,01</b>	

## D - WESTWOOD



Sentier potentiellement multifonctionnel et d'accès universel situé entre les chemins Jordan et Dyer et passant par un chemin municipal partiellement fermé à la circulation véhiculaire. Composante de boucles potentielles si combinées avec un tracé situé dans le même axe Jordan/Dyer.

**Points forts:** respect des milieux naturels sensibles, réutilisation de chemins existants, intérêt paysager, ajout aux activités de plein air (vélo/rando), faisabilité à court terme

**Points faibles:** pas d'accès à l'eau, absence de contribution au réseau de mobilité active

<b>WESTWOOD</b>			COMMENTAIRES
<b>1- Respect des milieux sensibles</b>		<b>5,00</b>	
	Évite bande riveraine, milieu humide, forte pente, habitat critique		5 Chemin municipal existant
	Ne contribue pas à fragmenter ou perturber des milieux naturels		5 Chemin municipal existant
	Potentiel de restauration/interprétation		0 Non pertinent
<b>2- Accessibilité</b>		<b>3,67</b>	
	Présence/possibilité stationnements		5 Dans emprise du chemin (si aménagé en conséquences)
	Proximité de sanitaires et points d'eau		1 Sauf ententes avec propriétaires riverains
	Accès universel		5 Si aménagé en conséquences - terrain propice (pas de fortes pentes ni milieu humide apparent)
<b>3- Accès à l'eau</b>		<b>0,33</b>	
	Accès visuels (points de vue, lignes de vue)		1 Flaques et fossé (on croise un petit ruisseau, avec ponceau sous le chemin)
	Accès physique		0 Dans flaques (mauvais drainage)
	Potentiel d'éducation/interprétation		0
<b>4- Mise en valeur du patrimoine local (naturel/culturel/agricole)</b>		<b>4,00</b>	
	Richesse patrimoniale		3 Patrimoine agricole? municipal?(histoire chemins/municipalités)
	Potentiels de protection/restauration		5 Conservation du chemin dans le domaine public sécurisée
	Potentiel d'éducation/interprétation		4 Patrimoine agricole? municipal?(histoire chemins/municipalités))
<b>5- Mise en valeur des attraits paysagers de Sutton</b>		<b>4,50</b>	
	Vues panoramiques et rapprochées d'intérêt		5 Magnifiques vues panoramiques en milieu ouvert (du côté de Jordan, vers le sud) et ambiances champêtre et forestières variée. Encore plus de vues en hiver.
	Lieux de repos et contemplation, aires de pique nique		4 Bancs et tables pique-nique facilement aménageables dans emprise

<b>6- Présence de couvert végétal</b>	<b>3,50</b>		
Proportion du parcours actuellement couvert		4	Plus de 60%
Potentiel d'éducation/interprétation/restauration		3	Régénération forestière? Dynamique occupation du territoire?
<b>7- Utilisation de parcours existants (pédestres et/ou cyclables)</b>	<b>5,00</b>		
Sentier existant facilement adaptable		5	Vieux chemin municipal, fermé aux véhicules sur 50% de son parcours
Tracé sécuritaire		5	Sur la totalité du parcours
<b>8- Contribution au réseau de mobilité active existant (vélo, piéton)</b>	<b>1,33</b>		
Connexion entre quartiers et commerces/institutions		0	
Connexion à d'autres réseaux		4	Potentiel de connexion avec projets de sentiers Jordan/Dyer et Artère principale GSVS si aménagements de portions Jordan et Dyer.
Possibilité de lieux de rassemblement		0	Chemin
<b>9- Contribution à la trame écotouristique</b>	<b>3,67</b>		
Connexion avec/entre attraits touristiques		2	Écurie Avalon, domaine Girouard (si sentier dans domaine Girouard)
Potentiels récréatifs et plein-air		5	Bon potentiel vélo/rando additionnel
Potentiel de circuit en boucle		4	Si interventions sur Jordan et Dyer, boucle avec Jordan/Dyer et Artère principale GSVS
<b>10- Faisable à court terme</b>	<b>5,00</b>		
Simplicité/complexité des aménagements de base requis		5	Mise à niveau sections mal drainées
Tenure (propriété publique ou pas)		5	Tenure publique en totalité
Zonage (blanc ou pas)		5	Non pertinent (chemin existant)
Simplicité/complexité de gestion potentielle		5	Chemin existant
<b>NOTE GLOBALE SUR 5</b>	<b>3,10</b>		

## E - ARTÈRE PRINCIPALE DU PROJET GSVS



Sentier multifonctionnel et d'accès universel situé entre D'arts et de rêves et le vignoble Bresee (Sutton Jonction) en passant par le terrain de la villa Châteauneuf, le vignoble Girouard, l'ancien golf et le domaine Hivernon. Composante d'une boucle potentielle si combinée avec un chemin Woodard aménagé en conséquence. Pourrait être combiné avec la phase 1 du projet de piste multifonctionnelle Sutton-Lac-Brome.

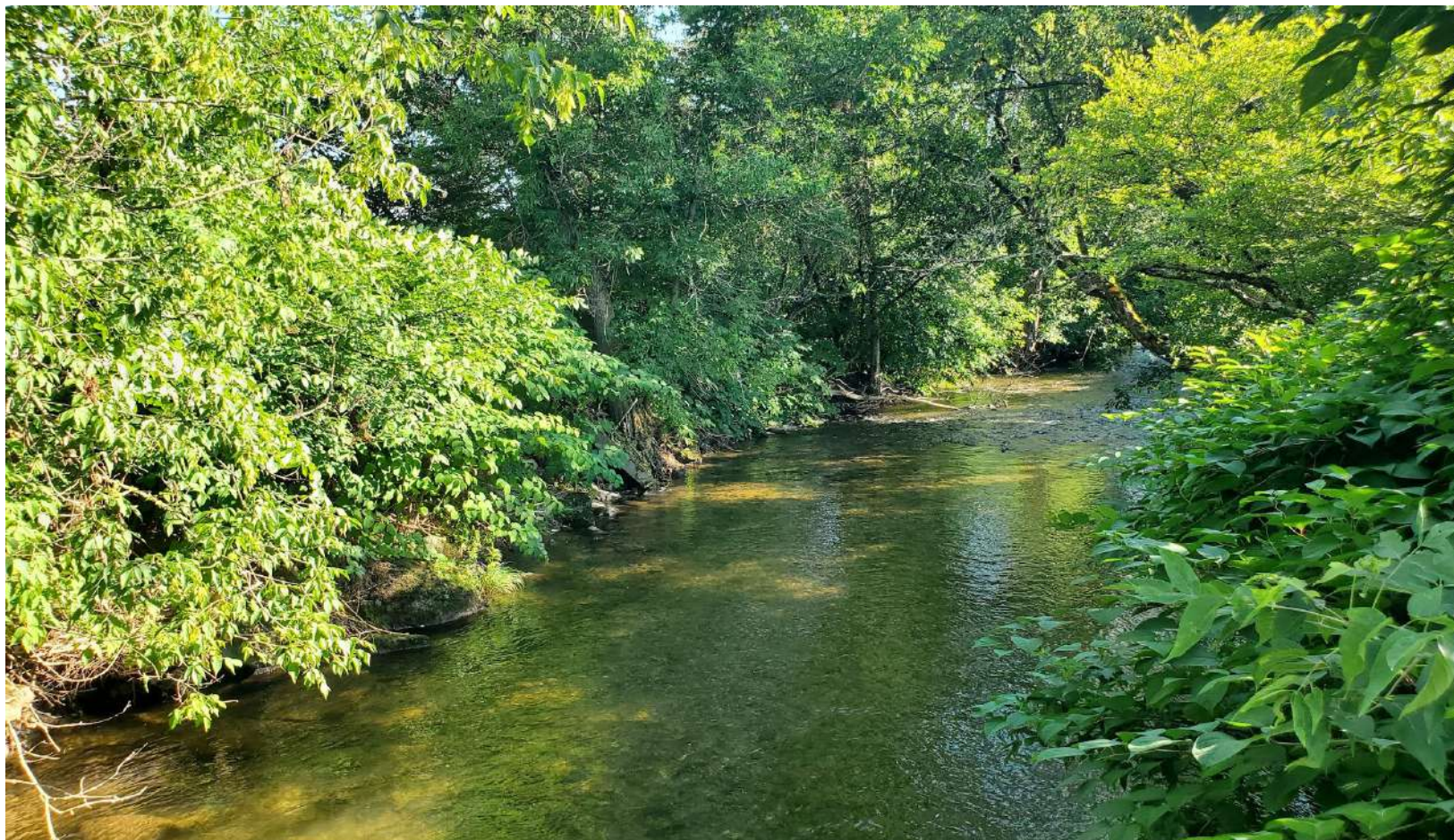
**Points forts:** respect des milieux sensibles, accessibilité, réutilisation de chemins existants, intérêt paysager, contribution au réseau de mobilité active et à la trame écotouristique, ajout aux activités de plein air (vélo/rando)

**Points faibles:** pas d'accès à l'eau, faisabilité à court terme (tenure 100% privée, principalement en zone agricole, complexité de gestion découlant des choix de gratuité ou tarification).

<b>ARTÈRE PRINCIPALE - GSVS</b>			COMMENTAIRES
<b>1- Respect des milieux sensibles</b>		<b>4,50</b>	
	Évite bande riveraine, milieu humide, forte pente, habitat critique		4 Suivant infos disponibles et compte-tenu de la localisation, aucun milieu sensible.
	Ne contribue pas à fragmenter ou perturber des milieux naturels		5 Suivant infos disponibles et compte-tenu de la localisation, milieux humanisés seulement
	Potentiel de restauration/interprétation		0 Pas de milieux sensibles à restaurer/interpréter = non pertinent
<b>2- Accessibilité</b>		<b>4,33</b>	
	Présence/possibilité stationnements		4 D'Arts et de rêves, ex-golf, vignobles (ententes avec propriétaires privés requises)
	Proximité de sanitaires et points d'eau		4 Ex-golf, vignobles (ententes avec propriétaires privés requises)
	Accès universel		5 Projet multifonctionnel (vélo/piéton), accès universel si design/signalisation adéquate
<b>3- Accès à l'eau</b>		<b>2,67</b>	
	Accès visuels (points de vue, lignes de vue)		3 Traverse rivière à plusieurs reprises au village (D'arts et de rêves, Villa Châteauneuf, Girouard)
	Accès physique		3 Possible si ententes avec propriétaires privés
	Potentiel d'éducation/interprétation		2 Suivant infos disponibles, rien de particulier (renouée D'arts et de rêves?)
<b>4- Mise en valeur du patrimoine local (naturel/culturel/agricole)</b>		<b>3,50</b>	
	Richesse patrimoniale		3 Patrimoine agricole (privé): érablière Villa Châteauneuf, vignoble Girouard - apiculture? au golf.
	Potentiels de protection/restauration		0 Non identifiables à cette étape (facteur non contributif de la note du critère)
	Potentiel d'éducation/interprétation		4 Patrimoine agricole (voir 4.1)
<b>5- Mise en valeur des attraits paysagers de Sutton</b>		<b>5,00</b>	

	Vues panoramiques et rapprochées d'intérêt		5	Vues panoramiques parmi les plus belles à Sutton
	Lieux de repos et contemplation, aires de pique nique		5	Déjà présents (d'Arts et de rêve) ou facilement aménageables suivant ententes avec propriétaires
<b>6- Présence de couvert végétal</b>		<b>3,00</b>		
	Proportion du parcours actuellement couvert		3	Environ 50% du parcours est en milieu ouvert (agricole ou friche)
	Potentiel d'éducation/interprétation/restauration		3	Friches, plantation/boisé
<b>7- Utilisation de parcours existants (pédestres et/ou cyclables)</b>		<b>4,00</b>		
	Sentier existant facilement adaptable		3	Le projet réutilise des tracés déjà adaptés sur une partie significative de son parcours.
	Tracé sécuritaire		5	Suivant infos disponibles et compte-tenu de sa localisation, aucun risque apparent (traverse 139?)
<b>8- Contribution au réseau de mobilité active existant (vélo, piéton)</b>		<b>4,00</b>		
	Connexion entre quartiers et commerces/institutions		4	Projet orienté plein air, mais potentiel connexion Hlvernon/Sutton jonction (long terme)
	Connexion à d'autres réseaux		3	Connexion avec piste cyclable et projet de sentier de la Ville ??? (d'Arts et de rêve/École d'arts)
	Possibilité de lieux de rassemblement		5	D'Arts et de rêves, golf , vignobles (ententes avec propriétaires privés requises)
<b>9- Contribution à la trame écotouristique</b>		<b>4,33</b>		
	Connexion avec/entre attraits touristiques		5	D'arts et de rêves, vignobles, ex-golf,
	Potentiels récréatifs et plein-air		5	Amélioration significative potentiels mountain-bike et rando
	Potentiel de circuit en boucle		3	Hors du concept du promoteur, via Woodard
<b>10- Faisable à court terme</b>		<b>2,25</b>		
	Simplicité/complexité des aménagements de base requis		4	Relativement simple suivant infos disponibles (à valider) mais long (\$\$\$)
	Tenure (propriété publique ou pas)		2	Tenure privée sur la totalité du parcours, plusieurs propriétaires
	Zonage (blanc ou pas)		1	Zonage vert sur la majorité du parcours
	Simplicité/complexité de gestion potentielle		2	Enjeux tarification/gratuité/assurances....
<b>NOTE GLOBALE SUR 5</b>		<b>3,31</b>		

## F- CORRIDOR JORDAN/DYER PAR LA RIVIÈRE



Sentier potentiellement multifonctionnel et d'accès universel situé entre les chemins Jordan et Dyer et passant par les quartiers du domaine Gagné et du Cœur du village, essentiellement localisé le long de la rivière. Composante de boucles potentielles si combinées avec Westwood ou avec le tracé situé en zone verte dans le même corridor.

**Points forts:** accessibilité, accès à l'eau, intérêt paysager, contribution au réseau de mobilité active, ajout aux activités de plein air (vélo/rando)

**Points faibles:** faisabilité à court terme (interaction avec espace de mobilité à la rivière implique processus autorisation et aménagements plus complexe, tenure majoritairement privée sur terrains riverains).

<b>JORDAN-DYER VIA RIVIÈRE</b>			COMMENTAIRES
<b>1- Respect des milieux sensibles</b>		<b>3,00</b>	
	Évite bande riveraine, milieu humide, forte pente, habitat critique		2 Impact bande riveraine et milieux humides à évaluer suivant localisation précise
	Ne contribue pas à fragmenter ou perturber des milieux naturels		3 Impact à évaluer suivant localisation précise (milieu déjà humanisé)
	Potentiel de restauration/interprétation		4 Renouée du japon (sur bonne partie du parcours)
<b>2- Accessibilité</b>		<b>4,00</b>	
	Présence/possibilité stationnements		4 rue, BMR, d'Arts et de rêves, École d'Arts, parc Gagné, Église Saint-André (ententes avec propriétaires privés requises)
	Proximité de sanitaires et points d'eau		3 Possibilité d'ententes avec certains propriétaires privés
	Accès universel		5 Si aménagé en conséquences - terrain propice (pas de fortes pentes ni milieu humide apparent)
<b>3- Accès à l'eau</b>		<b>4,00</b>	
	Accès visuels (points de vue, lignes de vue)		3 Si gestion renouée adéquate, sentier suit la la rivière (plus étang Laplante)
	Accès physique		5 Possible si ententes avec propriétaires privés - suit la rivière (mais risques étang Larivière)
	Potentiel d'éducation/interprétation		4 La rivière est en vedette (rurale et urbaine) et la renouée y est reine
<b>4- Mise en valeur du patrimoine local (naturel/culturel/agricole)</b>		<b>3,67</b>	
	Richesse patrimoniale		4 Rivière plus patrimoine agricole et religieux (privé+ terrain ville): prés, laiterie École d'arts, érablière Châteauneuf, et église Saint-André (cimetière?)
	Potentiels de protection/restauration		3 A préciser: protection érablière villa Châteauneuf? éradication renouée autour futur pont? mise en valeur agricole terre Ville?
	Potentiel d'éducation/interprétation		4 Rivière, agricole et religieux. Potentiel supp. sur terrain Ville si CPTAQ ouverte

<b>5- Mise en valeur des attraits paysagers de Sutton</b>		<b>4,50</b>	
	Vues panoramiques et rapprochées d'intérêt		4 Belles vues panoramiques dans friche Ville et chez d'Arts et de rêves, érablière Villa Châteauneuf, bord de rivière
	Lieux de repos et contemplation, aires de pique nique		5 Existants- D'Arts et de rêves, potentiel d'aménagement le long du parcours si ententes avec privés+ terrain Ville
<b>6- Présence de couvert végétal</b>		<b>3,00</b>	
	Proportion du parcours actuellement couvert		2 Suivant tracé à préciser, environ 30% (friche dominante)
	Potentiel d'éducation/interprétation/restauration		4 Érablière villa Châteauneuf, plantation adaptée le long de la rivière
<b>7- Utilisation de parcours existants (pédestres et/ou cyclables)</b>		<b>3,50</b>	
	Sentier existant facilement adaptable		4 A valider, sentiers informels le long de la rivière et sections de rues
	Tracé sécuritaire		3 Sur la majorité du parcours (enjeu étang Larivière)
<b>8- Contribution au réseau de mobilité active existant (vélo, piéton)</b>		<b>4,33</b>	
	Connexion entre quartiers et commerces/institutions		5 Connexion domaine Gagné- Coeur du village et nouveau quartier Principale-Jordan
	Connexion à d'autres réseaux		3 Potentiel de connexion avec projet GSVS
	Possibilité de lieux de rassemblement		5 École d'Arts (existant), potentiels parc Gagné, D'arts et de rêves (projet agora), terrain Ville (si CPTAQ ouverte)
<b>9- Contribution à la trame écotouristique</b>		<b>4,00</b>	
	Connexion avec/entre attraits touristiques		4 lien entre D'arts et de rêves et École d'arts
	Potentiels récréatifs et plein-air		4 Suivant aménagement, potentiel vélo/rando additionnelle
	Potentiel de circuit en boucle		4 Si interventions sur Jordan et Dyer, boucle avec Westwod. Autre boucle possible si aménagement Jordan-Dyer vert. Boucle partielle si aménagement secteur Larose. Plusieurs boucles partielles possibles
<b>10- Faisable à court terme</b>		<b>2,75</b>	
	Simplicité/complexité des aménagements de base requis		2 Pont (d'Arts et de rêves) et aménagements spécifiques requis en bordure de rivière
	Tenure (propriété publique ou pas)		2 Tenure privée sur la quasi-totalité du parcours, plusieurs propriétaires
	Zonage (blanc ou pas)		4 Zonage blanc sur la majorité du parcours
	Simplicité/complexité de gestion potentielle		3 Enjeux assurances étang Larivière
<b>NOTE GLOBALE SUR 5</b>		<b>3,38</b>	

## CONCLUSION

En conclusion, le niveau d'utilisation de la piste cyclable et du sentier Village-Montagne de Sutton, qui sont actuellement les seuls tracés entièrement dévolus à la mobilité active, témoigne de la pertinence de tels corridors.

De nombreuses sections pourraient s'y ajouter, mais toutes ne sont pas aussi intéressantes pour la communauté que pour ses visiteurs. La présente analyse visait à cibler celles présentant de tels potentiels, en fonction de critères déterminés en amont par le biais du processus de coconstruction du projet.

L'intérêt d'un corridor ne garantit cependant pas sa faisabilité, particulièrement dans un contexte de terres essentiellement privées.

En conséquence, bien que la pondération des critères d'analyse ait été laissée à la discrétion du comité de projet, il est fortement suggéré d'accorder une importance prioritaire à la faisabilité légale et technique.

La vérification du degré d'ouverture de la CPTAQ et des propriétaires concernés par les divers corridors projetés devrait donc se situer en tête de liste des prochaines étapes de réalisation du projet.

Par ailleurs, l'aménagement des rues et trottoirs publics en vue de les rendre plus sécuritaires et plus attrayants et de compléter les boucles ou parcours dédiés aux vélos ou piétons par des sections mixtes encourageant la mobilité active serait une avenue prometteuse et innovante pour une municipalité rurale telle que Sutton, qui mériterait sérieusement d'être explorée en profondeur.



15-07-2024

## ANNEXES

- 1- [Rapport d'avancement](#) du comité de projet, mai 2024
- 2- [Corridors et connexions potentielles](#), document produit en 2024 par Frédéric Chouinard, inspecteur en environnement de la Ville de Sutton, à partir des travaux du premier comité mobilité (2022-2023)
- 3- [Projets de sentiers](#) présentés au comité de projet lors du 5@7 du 21 mars 2024